

car, à son arrivée aux galères, on le constituait débiteur de tout ce qu'avaient coûté son procès, sa détention et sa conduite.

La prestation de service qui, dans le principe, était pour tous les populaires une obligation personnelle, se convertit, au commencement du xvii^e siècle, en une charge pécuniaire. Dès-lors l'institution fut détruite; il ne resta plus qu'un impôt, et un impôt injuste, parce qu'il ne pesait pas sur tous. Au reste, on conçoit que des citadins, des artisans, nés dans une ville assise au milieu de la mer, peuvent acquérir facilement et sans perdre beaucoup de temps l'habitude de manier la rame; mais il n'en était pas de même pour la manœuvre des vaisseaux,

tels que l'architecture navale les construit aujourd'hui : le métier de matelot veut une longue pratique, et une expérience commencée dès l'enfance. Toutes ces institutions des Vénitiens cessèrent donc d'être applicables au nouvel art de la marine. La république ne pouvait plus attendre des marins que de ses colonies; et quand elle eut perdu ses principales îles, il ne lui resta plus qu'une population médiocre, fournissant peu d'hommes propres au service de la mer, et des vaisseaux peu susceptibles de rendre de grands services dans les bas-fonds qui environnent la capitale. Cette révolution dut faire perdre à Venise le nom fastueux qu'elle avait pris de *la dominante*.

